

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : BERNAT Brigitte.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SOULIER.

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité sans modification.

En préambule le maire informe les élus que la Préfecture a enregistré le 19 juin la démission de Bernard DELBÈGUE suite à un conflit avec un agent communal. Le conseil prend acte et exprime des regrets quant à cette décision.

1 Tarifs communaux

Les modifications suivantes sont proposées :

- Création d'un tarif pour la location de la salle des associations : 5€ de l'heure (gratuité maintenue pour les associations communales) ;
- Suppression du tarif de location du plancher de bal, désormais utilisé à l'étang de Viers ;
- Nouveau montant du loyer de l'appartement de l'école permettant de facturer le chauffage indépendamment 250 €/ mois.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Logements de l'école – travaux d'isolation

Une délibération doit être prise pour permettre le versement d'une subvention par le Département suite aux travaux réalisés en avril (Coût total de l'opération 10 994 €, prime énergie 4 926 €, subvention du Département 2 919 € ; soit un reste à charge pour la commune de 3 150 €).

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Budget de l'eau : admission en non-valeur

L'admission en non-valeur concerne une créance de 5,11 € dont les frais de recouvrement seraient supérieurs à la dette.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Budget de l'eau : réduction de facture

Conformément à la réglementation en vigueur, la surconsommation liée à une fuite doit être partiellement prise en charge par le budget de l'eau pour 112m3.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, présente le rapport. Les principales évolutions sont une meilleure conformité microbiologique et physicochimique (100% en 2022) et un meilleur rendement du réseau notamment dû à la détection précoce des fuites.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le rapport 2022 sur l'activité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et sur la collecte des ordures ménagères est mis à la disposition des élus. Ces éléments sont également consultables en mairie.

6 Maison PAUPARD, exercice du droit de préemption

Le conseil est informé que la maison PAUPARD, sise au 10 place de l'église (ancienne boucherie ARSAC) fait l'objet d'une mise en vente judiciaire. Après échanges, et compte-tenu de l'état du bâtiment et de l'importance des travaux qui seraient nécessaires - et du fait que des habitants de la commune ont manifesté leur souhait de se porter acquéreurs - il est proposé de ne pas exercer le droit de préemption.

Résultats du vote : Pour : 6 Contre : 1 Abstentions : 2

7 Vente d'une parcelle communale à Pommier

Patrick LAPORTE informe le conseil du souhait de Mme PORTIER d'acquérir une partie de la parcelle Z35 en vue de l'installation d'une fosse septique. Il est proposé d'accepter la proposition d'achat pour un montant symbolique d'1€. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à charge de l'acquéreur.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

8 Convention avec le lycée agricole de Neuvic

Le maire informe le conseil de la collaboration engagée avec le lycée de Neuvic pour suivre la présence d'hirondelles durant le chantier de restauration de l'église. Dans ce cadre, la commune devra prendre en charge les frais de transport des étudiants conformément au barème figurant dans la convention. Le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

9 Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au Réseau Zones Humides en Limousin mis en place par le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine afin de pouvoir bénéficier, à titre gratuit, d'une expertise et de conseils en matière de gestion des zones humides et de leur bassin versant immédiat.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

10 Décision modificative au budget principal

Le conseil municipal est informé de la nécessité d'adopter une DM pour intégrer la donation BRANDES/ESCLAUZE (maison du Roussel) à l'actif de la commune avant de pouvoir la vendre. La signature de l'acte de vente est prévue le 2 octobre.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

11 Aliénation du chemin d'Auchebie

Une nouvelle délibération est demandée par le notaire pour préciser que le montant restant à charge des acquéreurs est de 1€ pour chacun et non 1€ à partager entre les deux acquéreurs !

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Clôture de la séance à 21h15.

Prochaine réunion prévue le vendredi 27 octobre.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc SOULIER ;

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.